



Les travaux de la semaine passée



DANS LE MORBIHAN

74^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale



Le 8 mai, Jacques LE NAY a assisté dans le département aux commémorations dans le cadre du 74^{ème} anniversaire de la victoire des alliés et de la fin de la seconde guerre mondiale et a rendu hommage aux victimes.

Inauguration du multi-accueil Ti Loustics de Languidic



En présence de Patricia KERJOUAN, maire de la commune, de Jacques LE LUDEC, conseiller départemental et de sa collègue sénatrice Muriel JOURDA, Jacques LE NAY était à Languidic le 11 mai pour inaugurer le multi-accueil Ti Loustics.

Cette nouvelle structure, située au cœur de la commune, peut accueillir jusqu'à 20 enfants sur une surface de 385 m2. Soucieuse de réduire le coût énergétique, Patricia KERJOUAN et son équipe ont fait équiper la toiture du bâtiment de 50 m2 de panneaux photovoltaïques.

Pour Jacques LE NAY « *il s'agit là d'une très belle réalisation qui va permettre d'accueillir les jeunes Languidiciens dans de très bonnes conditions* ».

AU PARLEMENT

Maisons de services publics France Service, Jacques LE NAY interroge la ministre Jacqueline GOURAULT



Dans le cadre de la séance de questions d'actualité au Gouvernement du 7 mai, Jacques LE NAY a interrogé Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales sur le déploiement des maisons de services publics sous l'appellation France Service. « *Elles sont aujourd'hui plus de 1 300, le Gouvernement ayant annoncé un objectif à terme de 2 000 maisons de services publics* » a rappelé Jacques LE NAY. Le sénateur a partagé avec la ministre deux interrogations, la première quant aux dispositions financières, permettront-elles de concrétiser cet engagement? « *En effet, depuis quelques mois, les projets sont gelés faute de crédits* » lui a fait remarquer Jacques LE NAY.

Le sénateur l'a également interpellée quant à la situation particulière des territoires ultra marins, « *quelles mesures le Gouvernement compte-t-il mettre en place dans le cadre de ce dispositif afin d'y assurer la continuité territoriale?* ».

Dans sa réponse la ministre a précisé qu'« *au regard du maillage actuel, l'objectif du Gouvernement est de couvrir en priorité, et le plus rapidement possible, les endroits où l'on ne trouve pas de maisons de services au public, qu'il s'agisse des cantons ruraux, des quartiers ou des territoires ultramarins. Nous voulons mettre en place un bouquet de services minimums pour obtenir le label « maison France service* ».

Elle a ajouté que ces maisons seront financées par l'État et par les opérateurs, à hauteur de 36 millions d'euros, ainsi que par la Caisse des dépôts et consignations, qui vient d'annoncer une enveloppe exceptionnelle de 30 millions d'euros. Il convient d'ajouter les montants consacrés par les collectivités territoriales, lesquelles assurent, en général, environ la moitié des financements de fonctionnement. ([voir la vidéo](#))

Réforme de la politique agricole commune (PAC)



Le Sénat a adopté le 7 mai la proposition de résolution sur la réforme de la politique agricole commune. Les auteurs du texte saluent plusieurs propositions de la Commission européenne en faveur d'une clarification des paiements directs, d'une augmentation des aides aux jeunes agriculteurs, d'un soutien à la recherche et l'innovation et d'une remise à plat du système de réserve pour la gestion des crises agricoles. Ils déplorent que « *les propositions avancées ne correspondent que très marginalement aux préconisations des deux résolutions du Sénat voire en contredisent bon nombre de points essentiels* » estimant notamment que « *les « coupes » budgétaires envisagées par la Commission européenne apparaissent, en premier lieu, à contre-courant des évolutions observées dans les autres grandes puissances et seraient, en second lieu, incompatibles avec l'objectif de renforcement des ambitions environnementales de la Politique agricole commune, faute de pouvoir fondamentalement faire mieux avec moins* ». ([en savoir plus](#))

Synergie entre les conseils municipaux et les conseils communautaires



Le Sénat a adopté la proposition de loi tendant à renforcer les synergies entre les conseils municipaux et les conseils communautaires, et entre les conseils municipaux et le conseil de la métropole de Lyon.

Ce texte prévoit notamment diverses modifications du régime électoral, telles qu'une nouvelle désignation des conseillers communautaires dans l'ordre du tableau municipal en cas d'élection d'un nouveau maire d'une commune de moins de 1 000 habitants, ainsi qu'un relèvement facultatif du nombre de candidats supplémentaires sur les liste de candidats au conseil communautaire dans les communes de 1 000 habitants et plus. Cette proposition de loi prévoit également l'institution d'une conférence consultative des maires dans les communautés de communes et d'agglomération. ([en savoir plus](#))

Mécénat territorial



Le Sénat a débattu en séance publique sur le mécénat territorial au service des projets de proximité, en présence de Sébastien LECORNU, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé des Collectivités territoriales et de Franck RIESTER, ministre de la Culture.

Tous les groupes politiques ont pris part à ce débat interactif [à revoir en vidéo](#).

Mardi 14 mai 2019**À 9 heures 30 :**

- séance de questions orales

À 14 heures 30 et le soir :- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, pour une école de la confiance (procédure accélérée) (texte de la commission, [n° 474, 2018-2019](#))**De 14 heures 30 à 15 heures :**Scrutin pour l'élection d'un juge titulaire et d'un juge suppléant à la Cour de justice de la République, en remplacement de M. François PILLET et de Mme Catherine TROENDLÉ
(Ce scrutin secret se déroulera, pendant la séance, en salle des Conférences.)**Mercredi 15 mai 2019****À 14 heures 30 et le soir :**- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, pour une école de la confiance (procédure accélérée) (texte de la commission, [n° 474, 2018-2019](#))**Jeudi 16 mai 2019****À 10 heures 30 :**

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi relatif à l'entrée en fonction des représentants au Parlement européen élus en France aux élections de 2019 (procédure accélérée) (A.N., n° 1880)

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, pour une école de la confiance (procédure accélérée) (texte de la commission, [n° 474, 2018-2019](#))**À 15 heures :**

- Questions d'actualité au Gouvernement

À 16 heures 15 et le soir :- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, pour une école de la confiance (procédure accélérée) (texte de la commission, [n° 474, 2018-2019](#))Source <http://www.senat.fr/>**Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN**E-mail : j.le-nay@senat.frSite web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>**Palais du Luxembourg**
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42**Permanence parlementaire**
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires

Sarah DAÏRI — Benjamin PERRONNO

Tél : 01 42 34 20 00 — E-mail : j.le-nay@senat.fr

Collaborateurs parlementaires

Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66

Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@orange.fr

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Vous pouvez à tout moment utiliser l'adresse j.le-nay@senat.fr pour vous en désabonner en indiquant dans l'objet du message désabonnement